DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

SEANCE DU
30 juin 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES AN 286, 908, 1589 et 1690

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 30 juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 juin 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : **M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : **M. THUILLIEZ Laurent. Mme CASSEZ Laëtitia. MM. MARTIN Bernard. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella.**

Absent excusé : **M. SZYSZKA Jacques.**

Absents : **MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.**

Secrétaire de séance : **Mme DOUTERLUNGNE Marine.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Projet de Cession des parcelles AN 286, 908, 1589 et 1690 sises au Sud du Tordoir, le Marais de Bourcheuil à Dourges, pour la réalisation d'une Acropole de Santé,

Considérant qu'avant toute cession des parcelles précitées, il revient au Conseil Municipal de constater leur désaffectation et de prononcer leur déclassement du domaine public communal de sorte que les parcelles soient intégrées dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 21 Voix POUR *(M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel),*

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250630-DEL19300620

1 CONTRE *(M. GIBOIRE Antoine)* **et 1 Abstention** (M. *SLEZAK Jimmy)* **:**

- **CONSTATE** la désaffectation des parcelles AN 286, 908, 1589 et 1690 sises au Sud du Tordoir, le Marais de Bourcheuil à Dourges,

- **DECIDE** du déclassement des dites parcelles du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250630-DEL19300620